

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.050

L'An Deux Mille Quatre, le 28 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 21 JUIN 2004

DATE D'AFFICHAGE

LE 21 JUIN 2004

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, DENIS, Adjointes.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, Mmes DOUMECQ, DURAND, MM. GUIARD, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. CHABANEAU représenté par M. BUJARD
M. COASSIN représenté par M. BOURGEOIS
Mme CROUE représentée par Mme GEOFFROY
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mme ISENDICK représentée par M. DENIS
Mme JOLY représentée par M. MERLE
Melle LABEYRIE représentée par Melle TURPIN

ABSENTS-EXCUSES : Mme COURTIN

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Acquisition de terrain Lieu-dit "TOUVENT" cadastré Section AP N° 94 et N° 95

VOTE : UNANIMITE

Monsieur LABRUE, demeurant 12, Route du Stade à ST GEORGES DES COTEAUX, a fait part de son intention de céder à la Commune le terrain lui appartenant cadastré section AP n° 94 et n° 95 au lieu-dit "TOUVENT" au prix de 20.000 Euros.

Ces terrains bordant des propriétés communales, il est proposé de les acquérir.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis des domaines,
- VU la proposition de vente de Monsieur LABRUE,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux du 9 Juin 2004,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'acquérir le terrain cadastré section AP N° 94 et N° 95 sis au lieu-dit "TOUVENT" d'une superficie de 80 a 20 ca (8020 m²) moyennant le prix de 20.000 Euros
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer toutes les pièces nécessaires à la préparation et la signature de l'acte de vente
- de désigner Maître PLANTIVE, Notaire à ROYAN pour la rédaction de l'acte de authentique
- d'imputer la dépense à l'article 2111 Fonction 824 du budget communal 2004.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 juin 2004
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS